

[marches-securises.fr](http://marches-securises.fr)

PUBLICATION

**ÉTABLISSEMENT**

**Ville de Mallemort (13)**  
Cours Victor Hugo  
13370 Mallemort

**AVIS DE MARCHÉ  
SERVICES**

Avis de marché – directive générale, régime ordinaire

## Section 1 - Acheteur

### **1.1 Acheteur**

Nom officiel : Ville de Mallemort (13).

Forme juridique de l'acheteur: Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur: Services généraux des administrations publiques.

## Section 2 - Procédure

### **2.1 Procédure**

Titre: Accord-cadre de prestations d'entretien, de curage et de fauquardage des canaux d'irrigation gravitaire.

Description: Accord-cadre mono-attributaire portant sur des prestations d'entretien, de curage et de fauquardage des canaux d'irrigation gravitaire, avec seuils minimum et maximum de commandes par période d'exécution.

Identifiant interne: 2025-11.

Type de Procédure: Ouverte.

Procédure accélérée: NON.

### **2.1.1 Objectif**

Nature du marché: services.

Nomenclature principale (cpv): 90640000.

### **2.1.2 Lieu d'exécution**

Ville: Mallemort de Provence.

Code postal: 13370.

Code NUTS: FRL04.

Pays: FRANCE.

### **2.1.3 Valeur**

Informations complémentaires du marché: 376000 EUR.

Informations complémentaires du marché: 800000 EUR.

### **2.1.4 Informations générales**

Base juridique : Directive 2014/24/EU

### **2.1.5 Conditions de passation des marchés**

### **2.1.6 Motifs d'exclusion**

Sources des motifs d'exclusion: Document de marché

Situation analogue à la faillite prévue dans la législation nationale:

Faillite:

Corruption:

Concordat:

Participation à une organisation criminelle:

Accords avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence:

Manquement aux obligations dans le domaine du droit environnemental:

Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme:

Fraude:

Travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains:

Insolvabilité:

Manquement aux obligations dans le domaine du droit du travail:

Biens administrés par un liquidateur:

Coupable de fausses déclarations, non-communication, n'a pas été en mesure de fournir les documents requis et a obtenu des informations confidentielles de la présente procédure:

Motifs d'exclusion purement nationaux:

Conflit d'intérêt créé par sa participation à la procédure de passation de marché:

Association directe ou indirecte à la préparation de cette procédure de passation de marché:

Coupable d'une faute professionnelle grave:

Résiliation, dommages et intérêts ou autres sanctions comparables:

Manquement aux obligations dans le domaine du droit social:

Paiement des cotisations de sécurité sociale:

État de cessation d'activités:

Paiement d'impôts et taxes:  
Infractions terroristes ou infractions liées aux activités terroristes:

## Section 5 - Lot

### 5.1 LOT N° : LOT-0001

Titre: Accord-cadre de prestations d'entretien, de curage et de fauquardage des canaux d'irrigation gravitaire.

Description: Accord-cadre de prestations d'entretien, de curage et de fauquardage des canaux d'irrigation gravitaire.

#### 5.1.1 Objectif

Type de marché: services.

Classification CPV: 90640000.

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

#### 5.1.3 Durée estimée

Date de début: 10/01/2026.

Date de Fin: 31/12/2026.

#### 5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements: 3.

Description: La date de début de l'accord cadre est fixée au 10 janvier 2026, ou à la date de notification si celle-ci intervient après le 10 janvier 2026. La durée initiale de l'accord-cadre s'étend jusqu'au 31 décembre 2026. L'accord cadre est reconductible jusqu'à trois fois, chaque période de reconduction ayant une durée d'1 an (année civile). La durée maximale de l'accord-cadre, toutes périodes confondues, ne peut excéder 4 ans..

#### 5.1.5 Valeur

Valeur (hors TVA): 376000 EUR.

Valeur maximale de l'accord-cadre: 800000 EUR.

#### 5.1.6 Informations générales

Le marché est financé au moins partiellement par des fonds de l'Union européenne: Projet de passation de marchés non financé par des fonds de l'UE.

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui.

#### 5.1.7 Achats stratégiques

Approche de réduction des impacts environnementaux: none.

#### 5.1.8 Critères d'accessibilité

#### 5.1.9 Critères de sélection

#### 5.1.10 Critères d'attribution

##### Critère Prix :

Description : Prix.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

##### Critère Qualité :

Description : Valeur technique.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 60

#### 5.1.11 Documents de marché

Pas de restriction en matière d'accès aux documents.

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français.

#### 5.1.12 Conditions du marché public

Soumission électronique : Requise

Date limite de réception des offres : 08/01/2026 à 12:00.

Adresse pour la soumission : <https://www.marches-securises.fr/>.

Catalogue électronique : Non autorisée

Langues dans lesquelles les offres ou les demandes de participation peuvent être présentées : français.

Variantes : Non autorisée

Date limite jusqu'à laquelle l'offre doit rester valable : 180 Jour

**Conditions de présentation :**

**Conditions du marché :**

Facturation électronique : Requise

#### 5.1.15 Techniques

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximum de participants : 1.

Informations sur le système d'acquisition dynamique:  
Pas de système d'acquisition dynamique

### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et révision

**Organisation chargée des procédures de médiation :** Tribunal administratif de Marseille  
**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Marseille

**Informations relatives aux délais de recours :** Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L. 551-1 et suivants, et R. 551-1 et suivants du Code de justice administrative). - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du Code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. - Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative). - Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du Code de justice administrative). - Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n° 358994).

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Marseille

**Organisation qui reçoit les demandes de participation :** Ville de Mallemort (13)

**Organisation qui traite les offres :** Ville de Mallemort (13)

## Section 8 - Organisations

### 8.1 ORG-0001

Nom officiel : Ville de Mallemort (13).  
Numéro d'enregistrement (SIRET) : 21130053800017.  
Adresse postale : Hôtel de Ville Cours Victor Hugo.  
Adresse postale : Hôtel de Ville Cours Victor Hugo.  
Ville : Mallemort.  
Code postal : 13370.  
Pays : FRANCE.  
Point de contact: Direction Finances et Commande Publique.  
Adresse électronique: commande.publique@mallemort13.fr.  
Téléphone: +33 490591105.  
Adresse internet: <https://www.mallemortdeprovence.com>.  
Profil de l'acheteur: <https://www.marches-securises.fr>.

### 8.2 ORG-0003

Nom officiel : Tribunal administratif de Marseille.  
Numéro d'enregistrement (SIRET) : 171 300 056 00024.  
Ville : Marseille.  
Code postal : 13002.  
Pays : FRANCE.  
Adresse électronique: greffe.ta-marseille@juradm.fr.  
Téléphone: +33 491134813.

## Section 11 - Informations relatives à l'avis

### 11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis :fae13fd0-51bb-4ab6-8d35-cf91298191a7  
Type de formulaire: Mise en concurrence.  
Type d'avis : Avis de marché – directive générale, régime ordinaire.  
Date d'envoi de l'avis: 27/11/2025 à 14:31.  
Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: français.